



Plan régional de lutte à une pandémie d'influenza

**Mission Santé
et
Services sociaux
Région de Laval**

Document synthèse

Octobre 2006

*Agence de la santé
et des services sociaux
de Laval*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITE 1 - MISE EN CONTEXTE	4
Laval : une région unique	4
Une approche concertée et évolutive	4
Les plans locaux	5
Le plan régional	5
La pandémie d'influenza : un risque réel	6
CHAPITRE 2 – CONCEPTS DE BASE	7
Les principes d'intervention	7
Les étapes d'intervention	7
CHAPITRE 3 – FONCTION DE COORDINATION	8
La coordination du réseau de la santé et des services sociaux de Laval	8
La coordination avec les partenaires	8
La coordination avec l'Organisation régionale de sécurité civile	8
CHAPITRE 4 - SANTÉ PUBLIQUE	9
La surveillance	9
La prévention des infections	9
La distribution d'antiviraux en prophylaxie	9
La vaccination	9
Les mesures générales de santé publique	9
CHAPITRE 5 - SANTÉ PHYSIQUE	10
L'autosoins	10
Le maintien spécifique à domicile	10
Le service Info-Santé	10
Les services préhospitaliers d'urgence (SPU)	10
La prestation de service et la priorités de soins	10
Le traitement aux antiviraux	10
Les sites non traditionnels de soins	10
La disposition des dépouilles	10
CHAPITRE 6 – SERVICES PSYCHOSOCIAUX	11
La fonction de coordination des services psychosociaux	11
Le repérage psychosocial	11
Les interventions psychosociales	11
La supervision clinique	11
La fonction conseil	11
CHAPITRE 7 – MAINTIEN DES SERVICES	12
Les ressources humaines	12
Les ressources matérielles	12
Les ressources informationnelles	12
Les ressources financières	12
CHAPITRE 8 – COMMUNICATION	13
La coordination de la communication	13
La communication au personnel du réseau	13
La communication aux médias	13
La communication à la population	13
CONCLUSION	14

CHAPITE 1 - MISE EN CONTEXTE

Le terme *pandémie* désigne une épidémie qui s'étend au-delà des frontières des pays et qui peut se répandre à l'échelle mondiale. Une pandémie peut ainsi toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées contre le nouveau virus. Les plus grandes pandémies de maladies infectieuses qui ont marqué l'histoire de l'humanité sont la peste, le choléra, la variole, l'influenza, le typhus, la tuberculose, la poliomyélite et le sida.

Dans l'éventualité d'une pandémie d'influenza, toutes les organisations reliées au domaine de la santé et des services sociaux ont entrepris d'élaborer des plans de lutte. Ces plans ont pour objectif de préparer les organisations, que ce soit au niveau national par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au niveau régional par les agences de la santé et des services sociaux et au niveau local par les établissements de santé et de services sociaux, à faire face au virus qui frappera la population selon une ampleur que personne ne peut réellement prévoir. La coordination entre tous les paliers et tous les acteurs impliqués sera fort importante d'où la nécessité d'une bonne articulation des plans entre tous les niveaux d'intervention national, régional et local.

Laval : une région unique

Bien qu'étant géographiquement la plus petite région du Québec avec un territoire de 246 km², Laval, avec ses 370 000 habitants, est la deuxième région la plus densément peuplée du Québec, immédiatement après celle de Montréal. Elle partage donc avec sa voisine plusieurs caractéristiques propres à un milieu urbain. Laval présente également des secteurs typiquement agricoles puisque près de 20 % de son territoire est consacré à cet effet. On y retrouve ainsi plus de 150 exploitations agricoles, spécialisées entre autres, dans les activités de floriculture, d'élevage ainsi que de productions maraîchères et fruitières.

Un réseau de santé adapté aux besoins de la population lavalloise

La région de Laval compte sur son territoire un centre de santé et de services sociaux (CSSS de Laval) qui comprend quatre installations à mission CLSC et un hôpital, soit Cité-de-la-Santé. La région compte également un centre hospitalier de réadaptation, un Centre jeunesse, un Centre régional en déficience intellectuelle et plus de 1 500 lits de soins de longue durée répartis dans plusieurs CHSLD publics et privés conventionnés ou autofinancés. De plus, on retrouve dans la région 323 médecins omnipraticiens œuvrant dans 28 cliniques médicales.

Une particularité à Laval est que nous avons un seul centre de santé et de services sociaux. Le plan régional et le plan local de lutte à une pandémie d'influenza du CSSS de Laval sont donc imbriqués l'un dans l'autre. C'est le CSSS de Laval qui interviendra directement auprès de la population lorsque la pandémie surviendra, en répondant, entre autres, aux besoins suivants : l'accroissement de la demande de soins et services qui peut se traduire par un plus grand nombre d'hospitalisations, la pénurie de ressources, les demandes de services psychosociaux et la nécessité de maintenir les soins pour les autres types de malades.

Une organisation de sécurité publique adaptée au contexte régional

L'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) est formée des ministères et organismes desservant la région et sont appelés à supporter Ville de Laval et intervenir lors d'un sinistre. L'ORSC permet de rendre disponibles les ressources supplémentaires dont Ville de Laval pourrait avoir besoin. L'Agence de la santé et des services sociaux de Laval est un membre permanent de l'ORSC de Laval, au sein de laquelle elle agit comme coordonnateur de la *Mission Santé*.

Une approche concertée et évolutive

Pour la première fois dans l'histoire, les systèmes de veille scientifique pourront nous permettre de surveiller la venue de la prochaine pandémie d'influenza et de s'y préparer. L'ensemble des groupes d'acteurs doit donc s'impliquer activement dans le processus de préparation.

Des actions cohérentes et arrimées

Une pandémie d'influenza aura le potentiel de toucher simultanément plusieurs sphères de la société sur l'ensemble du territoire du Québec. Ceci oblige des actions concertées. C'est pourquoi Laval s'inscrit dans l'approche de « haut vers le bas » du ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette approche signifie que les lignes directrices et les orientations stratégiques seront émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux et appliquées au niveau régional, ce qui permettra à la région de Laval d'offrir à sa population une réponse optimale, arrimée à l'ensemble des interventions provinciales.

Un plan en constante évolution

Le Plan régional de lutte à une pandémie d'influenza (PRPI) a été élaboré à la lumière des apprentissages effectués, notamment en matière de gestion de crises et de sinistres, des meilleures pratiques recensées dans différents pays, et des approches prônées par le MSSS et le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Cependant, la planification à une pandémie d'influenza demeure un processus évolutif. En effet, les caractéristiques du virus pouvant être responsables d'une pandémie d'influenza ne sont pas encore connues. Ainsi, le PRPI fera l'objet d'une mise à jour régulière, afin de refléter l'évolution des connaissances et de l'épidémiologie du virus et selon les nouvelles données acquises, les nouvelles percées scientifiques et les nouveaux avis d'experts.

Les plans locaux

L'Agence de la santé et des services sociaux de Laval travaille en concertation avec les établissements de santé et de services sociaux dans la réalisation des plans locaux. Ceux-ci seront livrés à l'Agence de la santé et des services sociaux le 31 octobre 2006. Différentes rencontres ont eu lieu avec les répondants de chacun des volets afin d'échanger sur le travail qu'ils doivent réaliser, les sensibiliser à la problématique et les informer de l'état d'avancement des travaux relatifs à la pandémie d'influenza.

Le plan régional

Bien que le Plan régional de lutte à une pandémie d'influenza de Laval détermine la répartition des responsabilités et activités propres à une pandémie d'influenza, ces activités demeurent valables pour d'autres types de sinistres et de situations de crise.

Objectifs du Plan régional de lutte à une pandémie d'influenza

Cinq grands objectifs constituent le corps du concept de base tant en préparation, en intervention qu'en rétablissement.

1. **Restreindre la transmission** : contenir la transmission du virus entre les individus en surveillant le risque et en appliquant des mesures de protection efficaces et adaptées.
2. **Atténuer la morbidité et la mortalité** : minimiser les complications et les décès par la prise en charge rapide et par le traitement efficace des individus atteints.
3. **Assurer l'accessibilité aux services** : assurer l'accès aux services essentiels en différant ou variant l'offre de service ou en augmentant l'ensemble des ressources.
4. **Prévenir et limiter les perturbations sociales** : prévenir et minimiser les comportements susceptibles d'engendrer des perturbations sociales.
5. **Prévenir et limiter les impacts psychosociaux** : prévenir et minimiser les impacts psychosociaux de la pandémie afin d'assurer le bien-être de la population.

La pandémie d'influenza : un risque réel

L'influenza saisonnière

L'influenza saisonnière, communément appelée la grippe, est une infection des voies respiratoires provoquée par le virus de l'influenza. Le virus de l'influenza en circulation dans la population subit des changements **mineurs** à chaque année. Ce processus provoque les épidémies saisonnières pouvant affecter de 5 % à 20 % de la population. L'influenza entraîne des milliers d'hospitalisations et ses complications causent le décès d'environ 1 500 personnes au Québec chaque année. La saison grippale s'étend généralement de novembre à avril. La vaccination ainsi que l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire sont des moyens efficaces de se protéger contre l'influenza.

La pandémie d'influenza

Un virus d'influenza peut subir des changements **majeurs**. C'est généralement à partir d'un virus aviaire qu'apparaissent de nouvelles souches capables de causer une pandémie d'influenza humaine. Lors d'une pandémie d'influenza jusqu'à 50 % de la population peut être infectée.

Les voyages internationaux pourraient permettre au nouveau virus de se propager rapidement sur toute la planète et provoquer une pandémie. Cependant, tous les nouveaux virus d'influenza n'ont pas le potentiel de causer des pandémies. Quatre conditions sont nécessaires :

1. Le nouveau virus a la capacité d'infecter l'humain.
2. L'humain a peu ou pas d'immunité contre ce nouveau virus.
3. Le virus est virulent (morbidity et mortalité élevées).
4. Le virus se transmet facilement de personne à personne.

Trois pandémies sont survenues au cours du siècle dernier soit :

- 1918 - Grippe espagnole (H1N1) : 20 - 40 millions de décès à l'échelle mondiale.
- 1957 - Grippe asiatique (H2N2) : deux millions de décès à l'échelle mondiale.
- 1968 - Grippe de Hong Kong (H3N2) : un million de décès à l'échelle mondiale.

Impacts d'une pandémie d'influenza dans la région de Laval

Une pandémie pourrait causer plusieurs impacts sur l'ensemble de la population dont, entre autres, une désorganisation sociale et économique due à l'absentéisme et à la difficulté d'approvisionnement. Des impacts psychosociaux multiples sur le monde du travail et l'ensemble de la communauté pourraient également survenir. Cependant, l'impact majeur relié à la pandémie d'influenza demeure la pression considérable qui pourrait être exercée sur le réseau de soins et de services. En effet, de nombreuses personnes pourraient nécessiter des soins alors que les effectifs du réseau de la santé connaîtront une pénurie de ressources. De plus, puisque la pandémie touchera l'ensemble de la province, il ne sera pas possible de compter sur l'aide extérieure.

Des stratégies exceptionnelles devront être mises en place afin de réduire les multiples impacts d'une pandémie dans la région de Laval. C'est justement ce que propose le Plan régional de lutte à une pandémie d'influenza.

Le H5N1 : garder l'œil ouvert

Actuellement, le virus H5N1 est une influenza aviaire. Ceci signifie que le virus est présent seulement chez les oiseaux. La forme actuelle du virus ne se transmet pas de personne à personne. Cependant, dû au fait que cette souche de virus aviaire soit transmissible d'oiseaux à humains, même faiblement, est inquiétant. Elle rappelle que les virus de l'influenza sont en constantes modifications génétiques et, l'émergence d'une souche capable de causer une pandémie, est toujours probable. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé demande à tous les états de se préparer à y faire face.

CHAPITRE 2 – CONCEPTS DE BASE

Les principes d'intervention

Le Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza énonce trois principes d'intervention devant guider les organisations du réseau de la santé et des services sociaux et les acteurs impliqués dans la lutte à la pandémie d'influenza :

1. mettre en place des stratégies répondant aux finalités du réseau,;
2. adopter un processus décisionnel du « haut vers le bas »;
3. offrir une organisation hautement efficace.

Les étapes d'intervention

Le plan régional a été élaboré en fonction des trois étapes définies en sécurité publique soit : la préparation, l'intervention et le rétablissement. De plus, ces trois phases sont utilisées conjointement avec les six phases de l'OMS. Les correspondances de chacune sont indiquées dans le tableau suivant.

Période pandémique	Phases OMS	Description	Étapes de sécurité civile
Interpandémique	Phase 1	Aucun nouveau sous-type du virus de l'influenza détecté chez l'humain.	Préparation
	Phase 2	Comme ci-dessus. Cependant, un virus animal circule qui entraîne un risque important de maladie chez l'être humain.	Préparation
Alerte pandémique	Phase 3	Infection humaine avec un nouveau sous-type, sans transmission interhumaine ou tout au plus, celle-ci est rare et due à des contacts étroits et prolongés.	Préparation
	Phase 4	Comme ci-dessus, mais transmission interhumaine limitée et très localisée.	Préparation
	Phase 5	Comme ci-dessus, mais avec des grappes de transmission interhumaine.	Préparation
	Phase 6	Transmission soutenue augmente dans la population générale	Intervention ¹
Postpandémique		Retour à la période interpandémique	Rétablissement

¹ Le déclenchement des activités est variable selon les volets et les thèmes. Plusieurs interventions sont mises en opération en période d'alerte pandémique. Se référer au tableau d'intervention.

CHAPITRE 3 – FONCTION DE COORDINATION

La pandémie d'influenza pourrait avoir des impacts sur le réseau de la santé et des services sociaux et également dans toutes les dimensions de la société. La coordination doit donc s'exercer autant en fonction du réseau qu'en fonction des autres ministères, des partenaires tels Ville de Laval et les organismes communautaires.

La coordination du réseau de la santé et des services sociaux de Laval

Tout comme le MSSS, la structure de coordination du réseau adopte un modèle « de haut vers le bas », assurant une ligne de commandement précise. Les principaux objectifs de la coordination du réseau sont :

- Se doter d'une structure de coordination qui facilite la circulation des directives.
- S'assurer que les travaux et les activités se font de façon cohérente et bien arrimée.
- Faire circuler efficacement l'information.
- S'assurer que toutes les organisations impliquées prennent en charge les actions sous leur responsabilité en lien avec les orientations ministérielles.

La coordination avec les partenaires

Plusieurs partenaires situés hors du réseau de la santé et des services sociaux seront appelés à collaborer aux activités reliées à la pandémie d'influenza. Le rôle de chacun devra être clairement défini à l'aide d'ententes qui sont sous la responsabilité, soit de l'Agence ou du CSSS de Laval, selon leurs champs de responsabilités respectifs. Ainsi, les objectifs de la coordination avec les partenaires sont :

- Susciter la solidarité de l'ensemble des partenaires autant ceux dont la collaboration est habituelle que ceux pour qui cette collaboration est exceptionnelle.
- Implanter une structure de coordination efficace avec l'ensemble des partenaires du réseau.
- Élaborer des ententes nécessaires à une collaboration harmonieuse selon le type d'activités dispensées.

La coordination avec l'Organisation régionale de sécurité civile

Puisque les impacts d'une pandémie déborderont du réseau de la santé et des services sociaux, l'Organisation régionale de sécurité civile sera sollicitée pour entrer en action. De façon plus spécifique, la coordination avec l'ORSC comprend :

- Collaborer avec les partenaires de l'ORSC afin d'obtenir le support nécessaire en cas de pandémie d'influenza.
- Supporter l'ORSC en cas de pandémie d'influenza dans le cadre des activités sous la responsabilité de la Mission Santé.

CHAPITRE 4 - SANTÉ PUBLIQUE

Une pandémie d'influenza exigera du réseau lavallois de santé et des services sociaux de protéger la santé de sa population. Cela implique la mise en place de plusieurs activités de santé publique qui auront comme objectifs, de retarder l'émergence de la pandémie dans la région et lorsqu'elle surviendra, d'en minimiser les impacts.

La surveillance

La surveillance est un processus continu de cueillette, d'analyse et de dissémination de données permettant de guider les actions à mettre en place et d'en évaluer les impacts. De façon plus spécifique, les objectifs reliés à la surveillance sont :

- **Avant la pandémie :** identifier les souches de virus en circulation afin de détecter les premiers cas, le plus rapidement possible;
- **Durant la pandémie :** suivre l'évolution de la pandémie dans la région et aviser les autorités afin de pouvoir ajuster les actions;
- **Après la pandémie :** déterminer l'impact de la pandémie, des mesures préventives mises en place et évaluer le système de surveillance.

La prévention des infections

La prévention et le contrôle de la propagation de l'influenza en milieu de soins et en milieu de vie sont des moyens indispensables pour lutter contre la transmission du virus. Plus spécifiquement, la prévention des infections prévoit :

- **Avant la pandémie :** renforcer l'application des pratiques de base ainsi que les précautions additionnelles. Mettre en place l'étiquette respiratoire dans les salles d'attente de tous les milieux de soins.
- **Durant la pandémie :** Appliquer les précautions additionnelles pour prévenir la transmission du virus.
- **Après la pandémie :** Appliquer des mesures additionnelles pour prévenir la transmission du virus de l'influenza pandémique.

La distribution d'antiviraux en prophylaxie

L'utilisation des antiviraux en prophylaxie (en prévention) sera limitée à l'apparition des premiers cas dans la région de Laval pour retarder la transmission du virus. Cependant, dès que le virus circulera largement dans la communauté, les antiviraux seront alors principalement utilisés pour le traitement des personnes malades.

La vaccination

Un vaccin ne sera pas nécessairement disponible lorsque le virus pandémique atteindra la région. Un délai de deux à six mois pourrait être nécessaire entre le moment de l'apparition du virus et la production de vaccin. Dès que le vaccin sera disponible, la vaccination de l'ensemble de la population pourrait s'échelonner sur plusieurs mois, selon un ordre séquentiel identifié par le MSSS. Des cliniques de vaccination de masse, pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes par jour, seront entre autres, mises en place pour accélérer la vaccination de la population.

Les mesures générales de santé publique

Il existe trois types de mesures générales de santé publique soit : l'éducation sanitaire, la gestion des cas et des contacts ainsi que les mesures de contrôle à l'échelle populationnelle. Les objectifs de ces mesures sont de réduire le nombre de personnes malades, de prévenir et limiter les perturbations sociales et de limiter la transmission.

CHAPITRE 5 - SANTÉ PHYSIQUE

Le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ses partenaires devront affronter une forte augmentation de la demande de soins. C'est pourquoi le volet santé physique aborde l'organisation des services de consultation, d'hospitalisation, de traitement ainsi que du transport des patients vers les ressources appropriées à leur état.

L'autosoins

Le rôle du guide autosoins est de fournir à la population des indications claires concernant les moyens à prendre pour prévenir la propagation de l'influenza et pour traiter les symptômes. Il permettra aux personnes malades de se prendre en charge et de réduire le recours aux services médicaux s'ils ne sont pas requis mais, également, au besoin, de décider à quel moment obtenir ces soins.

Le maintien spécifique à domicile

Le maintien spécifique à domicile concerne les personnes atteintes de l'influenza pandémique et qui présentent un état de santé stable ne nécessitant pas d'hospitalisation mais plutôt un certain support à domicile. Le maintien à domicile offre à ces personnes des services adéquats et assure leur sécurité, tout en maintenant les services aux autres personnes recevant du soutien régulier à domicile.

Le service Info-Santé

Info-Santé permettra à la population d'obtenir de l'information générale sur la pandémie d'influenza et d'être dirigée vers les ressources appropriées, en cas de besoin. Les objectifs du service Info-Santé assurent à la population un accès téléphonique rapide des besoins physiques et psychosociaux, reliés à la pandémie.

Les services préhospitaliers d'urgence (SPU)

Les services préhospitaliers d'urgence joueront un rôle important en contexte de pandémie. Des mesures de protection pour le personnel devront être prévues. De plus, face à l'augmentation de la demande, le personnel devra mettre en place des mécanismes pour faire face aux exigences et prévoir des moyens de transport alternatif, au besoin. Toutes ces démarches devront être bien coordonnées afin d'assurer leur efficacité.

La prestation de service et la priorités de soins

L'organisation des soins et de services en période pandémique prévoit l'organisation des services de première ligne et d'hébergement, l'organisation des sites non traditionnels de soins, le déploiement du personnel alternatif ou bénévole ainsi que la priorisation des soins. Ces mesures devront être coordonnées avec celles des autres régions. De plus, leurs impacts devront être bien identifiés pour réintroduire progressivement les activités normales.

Le traitement aux antiviraux

En situation de pandémie et en l'absence d'un vaccin, l'utilisation des antiviraux sera orientée vers le traitement des personnes malades. Des mécanismes spécifiques seront mis en place pour la distribution et l'administration des antiviraux, selon les orientations qui seront émises par le MSSS.

Les sites non traditionnels de soins

Pour répondre à la demande accrue, des sites non traditionnels de soins (SNT) seront mis en place. Dans la région, la stratégie des SNT est séparée en trois différents modules soit : la mise en place de cliniques dédiées pour l'évaluation des personnes ayant des symptômes grippaux, l'augmentation de la capacité hospitalière et la mise en place d'un SNT hors des murs de l'hôpital afin de prodiguer des soins généraux.

La disposition des dépouilles

En situation de pandémie, la disposition des dépouilles implique toute une série d'activités incluant l'accélération des procédures administratives, dont la constatation médicale du décès. Les entreprises funéraires développent des plans appropriés au contexte régional et s'assurent que les lieux de prise en charge des dépouilles soient bien identifiés.

CHAPITRE 6 – SERVICES PSYCHOSOCIAUX

Une pandémie d'influenza affectera les individus, non seulement au niveau de leur santé physique, mais également dans leur dimension psychosociale. Les objectifs des services psychosociaux seront d'informer et de sensibiliser la population et les partenaires aux aspects psychosociaux de la pandémie, de déployer des services adaptés pour les personnes malades et leurs proches, et prendre en charge la situation des personnes dépendantes.

La fonction de coordination des services psychosociaux

Les services psychosociaux reposent sur l'étroite collaboration de plusieurs partenaires. Des ententes de collaboration permettront de préciser les rôles, les attentes et les implications de chacun. La fonction de coordination consiste plus précisément à assurer la gestion des ressources humaines, assurer le suivi et l'évaluation des opérations et conclure des ententes avec les partenaires concernés.

Le repérage psychosocial

Le repérage est un processus continu de cueillette de données ayant pour objectif l'identification des impacts psychosociaux de la pandémie afin de guider les actions. Trois types de données sont recueillis soit : les impacts de la pandémie sur le bien-être psychosocial, la vulnérabilité des personnes impliquées et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins psychosociaux soulevés.

Les interventions psychosociales

Les interventions psychosociales auront pour objectif de prévenir les atteintes psychologiques autant chez la population que chez les travailleurs. En cas de besoin, les personnes seront soutenues et dirigées vers les services appropriés. Les interventions à distance seront privilégiées afin de réduire la propagation du virus. C'est pourquoi un volet psychosocial sera greffé au service Info-Santé.

La supervision clinique

La supervision clinique contribue à la qualité des actions entreprises et assure aux intervenants un soutien régulier en situation d'intervention difficile. Une attention particulière sera portée aux phénomènes de fatigue ou de stress de compassion, à la perception de la performance personnelle, au sentiment de compétence et à la capacité de donner des services.

La fonction conseil

La fonction conseil des activités psychosociales vise à informer et sensibiliser les partenaires et la population aux aspects psychosociaux, reliés à la pandémie. Des guides permettent aux personnes d'évaluer leur situation psychosociale ainsi que celle de leur proche et mentionnent les ressources à consulter, en cas de besoin.

CHAPITRE 7 – MAINTIEN DES SERVICES

Les ressources humaines

Le personnel réseau constitue un acteur dont la contribution sera essentielle. Plusieurs objectifs sont reliés aux ressources humaines. Tout d'abord, la contribution du personnel réseau, du personnel alternatif et des bénévoles devra être établie. De plus, l'implication des organismes communautaires devra être bien définie. Finalement, les ressources humaines devront disposer de connaissances et de méthodes adéquates leur permettant de jouer pleinement leur rôle.

Les ressources matérielles

L'augmentation de la demande pourrait occasionner des pénuries de certaines ressources matérielles. Deux catégories de produits ont été identifiées soit les produits essentiels nécessaires à la prestation des soins et des services, et les produits critiques lesquels en plus d'être essentiels, pourraient être en pénurie en période pandémique. Les objectifs sont donc de mettre en place des stratégies d'approvisionnement adaptées à la situation pandémique et de constituer des réserves de produits critiques.

Les ressources informationnelles

La mise en application du PRPI nécessite d'assurer un suivi des activités, de dresser des listes de ressources et d'assurer la surveillance de la pandémie. Améliorer les systèmes existants permettront de disposer, en temps réel, de l'information essentielle à la gestion des activités reliées à la pandémie, principalement en phase d'intervention.

Les ressources financières

La mise en œuvre des plans d'intervention pour contrer la pandémie d'influenza engagera des coûts financiers importants allant au-delà des contraintes budgétaires habituelles. Le gouvernement émettra des orientations concernant les suivis d'avancement et les redditions de compte.

CHAPITRE 8 – COMMUNICATION

La communication est un élément essentiel sur lequel repose le succès des activités reliées à la pandémie. Les objectifs de communication en période pandémique sont : d'informer et mobiliser le personnel du réseau ainsi que les partenaires, sensibiliser la population, l'informer sur les moyens à prendre pour se protéger et faire connaître les lieux de référence, impliquant un partenariat efficace avec les médias régionaux.

La coordination de la communication

Puisqu'une pandémie surviendra sur l'ensemble de la province, les messages de communication devront être cohérents d'une région à l'autre et circuler efficacement entre le MSSS, les agences, les établissements et la population. Les grandes stratégies de communication seront définies par le MSSS, en collaboration avec les établissements et diffusées au personnel du réseau, aux partenaires ou à la population, selon les besoins.

La communication au personnel du réseau

De l'information de qualité doit être acheminée au personnel du réseau afin de lui permettre de bien comprendre les enjeux reliés à la pandémie, de connaître l'importance de son rôle et mobiliser l'action. Les objectifs des stratégies de communication au personnel réseau, définissent les mécanismes de diffusion de messages à l'intention du personnel et des partenaires et déploient la stratégie « *relayeur d'information* » en tant que mécanisme de rétroaction.

La communication aux médias

La collaboration des médias sera essentielle pour éviter les incertitudes, les données incomplètes et les imprécisions. La communication aux médias aura comme objectif d'établir les mécanismes efficaces d'adaptation et d'approbation des messages, de recourir à des porte-paroles régionaux transmettant une information complète et soutenir la fonction d'information d'utilité publique, chez les médias régionaux.

La communication à la population

Les actions stratégiques d'intervention pour la lutte à une pandémie devront être bien comprises par la population afin de s'assurer de sa collaboration.

En effet, une des orientations maîtresses du Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza et des conditions essentielles pour en réduire les impacts sur la population, est l'implication des citoyens. Des activités de communication, sous l'autorité du MSSS, viseront cet objectif et tiendront compte :

- des besoins des personnes;
 - de leur degré de vulnérabilité;
 - de leur fonction au sein des organisations et de la communauté;
 - des actions attendues de leur part et de leur rôle.
-
- **Avant la pandémie :** transmettre de l'information sur les risques d'une pandémie, sur les préparatifs, les mesures d'hygiène et de prévention, en plus de mettre en place un service de renseignements clairs et accessibles.
 - **Durant la pandémie :** transmettre de l'information sur l'état de la situation, sur les mesures de protection et les consignes.

CONCLUSION

Les pandémies d'influenza sont des événements qui ne sont pas fréquents mais qui se répètent invariablement dans le temps. Le risque d'une nouvelle pandémie apparaît très probable selon les experts de l'Organisation mondiale de la santé. En se préparant à y faire face, l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval vise à en réduire l'impact même si nous ne connaissons ni le moment de sa venue, ni son ampleur. En effet, le réseau de la santé et des services sociaux doit être prêt d'assurer à la population tout l'accompagnement attendu en matière de santé et de bien-être psychosocial, si une pandémie devait survenir au Québec.

Ce plan régional servira de référence et de guide pour la planification de la réponse en cas de pandémie pour le réseau de la santé et des services sociaux, mais servira également de canevas de base pour d'autres événements menaçant la santé de la population. Par ailleurs, l'Agence continue de suivre les travaux du MSSS et participe aux diverses rencontres organisées dans le but de se préparer adéquatement à faire face à la pandémie. Le plan présenté est donc évolutif, c'est-à-dire qu'il sera adapté selon les nouvelles données scientifiques et les orientations futures du MSSS.

Les personnes qui souhaitent obtenir plus d'information à propos de la pandémie peuvent consulter le site Web du MSSS : www.pandemiequebec.ca

De plus, le lecteur peut se procurer la version complète du Plan régional de lutte à une pandémie d'influenza en communiquant avec le Centre de documentation de l'Agence au (450) 978-2000.